



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 6 décembre 2023

Crues / inondations en Ubaye, dans le Haut-Verdon et la vallée de la Blanche : l'État accompagne les communes sinistrées

Vendredi 1^{er} décembre en fin de journée, plusieurs torrents sont sortis de leur lit à la suite d'un épisode météorologique intense accompagné de pluies continues sur les secteurs de l'Ubaye, du Haut-Verdon et de la vallée de la Blanche. Plusieurs digues ont également cédé ou partiellement cédé.

Après la gestion de cette situation de crise par les services de l'État et les communes concernées, il convient désormais d'accompagner les maires et les habitants impactés à un retour au plus vite à la normale. Il faut procéder au recensement des travaux nécessaires pour réparer les dégâts survenus.

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a adressé ce lundi un courrier aux maires des communes du département pour rappeler que l'État les accompagne d'ores-et-déjà dans la réparation des dégâts, en mobilisant deux dispositifs d'aide aux travaux :

- **La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concerne les biens assurés des administrés.** Les services des communes concernées doivent, le cas échéant, recenser les sollicitations des habitants et effectuer une demande, qui concernera l'évènement dans son ensemble.
 - Informations utiles à l'adresse suivante :
<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-catastrophes-naturelles>
- **La dotation de solidarité suite à un évènement climatique (DSEC) permet de subventionner le coût de réparation de certains biens collectifs non assurables (routes, ponts, digues...).** Les mairies peuvent déposer leur demande de dotation jusqu'à 2 mois après l'évènement, soit jusqu'au 1^{er} février 2024.
 - Informations utiles à l'adresse suivante :
<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-territoriales/Dotations/Dotation-de-solidarite-evenements-climatiques-et-geologiques-DSEC/Dotation-de-solidarite-evenements-climatiques-et-geologiques-DSEC>

Les services de l'État, en particulier de la Direction Départementale des Territoires, réalisent depuis samedi une première évaluation des dégâts.

D'autre part, le préfet a mandaté chaque sous-préfet d'arrondissement afin qu'ils se rapprochent des maires des communes sinistrées et les accompagnent dans le recensement des dégâts de toute nature et dans le montage de ces dossiers.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex